



DE LEGE LATA

Huissiers de Justice Associés

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE VINGT-TROIS NOVEMBRE**

**NOTE AMPLIATIVE AU PROCES-VERBAL DE
DESCRIPTION DU SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT**

A la requête de :

**SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 123,
Avenue de Clichy 75017 PARIS** agissant poursuites et
diligences en la personne son syndic en exercice le Cabinet
GESIP dont le siège social est 124, avenue de Malakoff 75116
PARIS.

Ayant pour avocat constitué Maître Vanessa GRYNWAJC,
membre de l'AARPI DGS GRYNWAJC- STIBBE, Avocats au
Barreau de Paris dont le siège social est 40, rue de Monceau
75008 PARIS.

Téléphone : 01.45.63.55.55

Email : v.grynwajc@dgs-avocats.com

Laquelle se constitue et occupera sur la présente procédure et
ses suites et où pourront être notifiés les actes d'opposition à
commandement, les offres réelles et toutes significations
relatives à la saisie dont il s'agit.

Je, Luc MICALLEF, Huissier de Justice Associé exerçant en la SAS DE LEGE LATA - CDJA, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence de Paris 8ème, domicilié, 39, rue de Liège, soussigné,

Apporte les précisions complémentaires concernant les conditions d'occupation du lot numéro 7, situé dans le bâtiment B premier étage à droite, de l'immeuble du 123, avenue de Clichy 75017 Paris :

Lors des opérations de description, l'appartement était vide de tout occupation, bien que meublé.

Madame ***** rencontrée sur place, qui occupe le lot numéro 6 dans l'immeuble sur rue et qui dispose également des clés du lot numéro 7, a déclaré que « *ce dernier n'est pas occupé mais fait office de dépannage en qualité de logement d'appoint selon les nécessités* ».

La présente note ampliative est dressée pour servir et valoir ce que de droit.

